



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ

VILLE DE LOUISEVILLE  
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 714 ET 715

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 13 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements numéros 714 et 715, à savoir :

- ***Règlement numéro 714 amendant le règlement numéro 655 concernant la tarification des services et l'application de la réglementation lors du Festival de la galette de sarrasin ;***
- ***Règlement numéro 715 amendant le règlement numéro 491 sur le stationnement lors du Festival de la Galette de Louiseville.***

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 22<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021, jour de leur publication.

Donné à Louiseville,  
Ce 22<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière